



L'an deux mille dix-sept à dix heures trente, le premier avril, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Etaient présents Mmes et Mrs : Karine BROUSSE-RIVault, Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU, Stéphanie LEOBET, Muriel CHARRIER, Marie-Christine VIGNAUD, Renée COURTOIS, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Jean-Luc ROGEON, Alain LABELLE, François TILLET.

Absent(es) excusé(es) : Xavier TALON

Pouvoir(s) : De Xavier TALON à François TILLET

Stéphanie LEOBET a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2017/004 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016

1- Approbation du compte de gestion de la Commune :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, que le **compte de gestion de la Commune** est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à main levée, à l'unanimité**, décide :

- D'adopter le compte de gestion 2016 du trésorier payeur, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2- Approbation du compte de gestion du Salon de Coiffure :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, que le **compte de gestion du Salon de Coiffure** est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à main levée, à l'unanimité**, décide :

AR PREFECTURE

086-218600658-20170401-BT_170401_0924-DE
Reçu le 11/04/2017

- D'adopter le compte de gestion 2016 du trésorier payeur, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

3- Approbation du compte de gestion du Transport Scolaire :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, que le **compte de gestion du Transport Scolaire** est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à main levée, à l'unanimité**, décide :

- D'adopter le compte de gestion 2016 du trésorier payeur, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

4- Approbation du compte de gestion Commerce Multiservices :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, que le **compte de gestion du Multiservices** est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à main levée, à l'unanimité**, décide :

- D'adopter le compte de gestion 2016 du trésorier payeur, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

5- Approbation du compte de gestion du Lotissement Le Vieux Noyer :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, que le compte de gestion du **Lotissement Le Vieux Noyer** est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à main levée, à l'unanimité**, décide :

- D'adopter le compte de gestion 2016 du trésorier payeur, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

6- Approbation du compte de gestion du Lotissement Les Poulies :

AR PREFECTURE

086-21860656-20170401-BT_170401_0924-DE
Reçu le 11/04/2017

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, que le compte de gestion du **Lotissement Les Poulies** est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à main levée, à l'unanimité**, décide :

- D'adopter le compte de gestion 2016 du trésorier payeur, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

7- Approbation du compte de gestion du Moulin Robin :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, que le **compte de gestion du Moulin ROBIN** est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conformes à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à main levée, à l'unanimité** décide :

- D'adopter le compte de gestion 2016 du trésorier payeur, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

8- Approbation du compte de gestion du CCAS :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, que le **compte de gestion du CCAS** est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

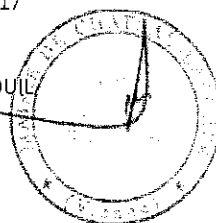
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à main levée, à l'unanimité** décide :

- D'adopter le compte de gestion 2016 du trésorier payeur, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le 1^{er} avril 2017

Le Maire,
-Francis GARGOUIL



AR PREFECTURE

086-21860658-20170401-BT_170401_0924-DE
Regu le 11/04/2017



L'an deux mille dix-sept à dix heures trente, le premier avril, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2017
 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
 Nombre de conseillers présents : 14

Etaient présents Mmes et Mrs : Karine BROUSSE-RIVAUT, Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU, Stéphanie LEOBET, Muriel CHARRIER, Marie-Christine VIGNAUD, Renée COURTOIS, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Jean-Luc ROGEON, Alain LABELLE, François TILLET.

Absent(es) excusé(es) : Xavier TALON
Pouvoir(s) : De Xavier TALON à François TILLET
 Stéphanie LEOBET a été élue secrétaire de séance
 Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2017/005 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31 et L.2121-14

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il ne peut prendre part au vote des comptes administratifs présentés. Il propose au Conseil Municipal de désigner un Président de séance sur ce point de l'ordre du jour. Mme JARRY-SARTOU est désignée à l'unanimité.

1- Approbation du compte administratif de la Commune :

Le Conseil Municipal de Château-Larcher, sous la présidence de Nathalie JARRY-SARTOU, vote le compte administratif 2016 à **13 voix POUR**, et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	195 239.61
	Réalisé	137 103.63
	RAR	28 200.00
RECETTES	Prévu	195 239.61
	Réalisé	111 310.97
	RAR	64 000.00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	708 513.62
	Réalisé	650 498.38
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	708 513.62
	Réalisé	731 011.88
	RAR	0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	-25 792.66
Fonctionnement	80 513.50
Résultat global	54 720.84

AR PREFECTURE

086-218690658-20170401-BT_170401_1107-DE
 Regu le 10/04/2017

2- Approbation du compte administratif du Salon de Coiffure :

Le Conseil Municipal de Château-Larcher, sous la présidence de Nathalie JARRY-SARTOU, vote le compte administratif 2016 à **13 voix Pour**, et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	30 057.95
	Réalisé	4 236.86
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	30 057.95
	Réalisé	30 057.95
	RAR	0.00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	9 648.37
	Réalisé	9 391.19
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	9 648.37
	Réalisé	7 425.68
	RAR	0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	25 821.09
Fonctionnement	-1 965.51
Résultat global	23 855.58

3- Approbation du compte administratif du Transport Scolaire :

Le Conseil Municipal de Château-Larcher, sous la présidence de Nathalie JARRY-SARTOU, vote le compte administratif 2016 à **13 voix pour**, et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	27 288.37
	Réalisé	0.00
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	27 288.37
	Réalisé	27 288.37
	RAR	0.00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	24 815.62
	Réalisé	24 815.62
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	24 815.62
	Réalisé	5 851.26
	RAR	0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	27 288.37
Fonctionnement	-18 964.36
Résultat global	8 324.01

INDIQUE que les résultats ci-dessus seront repris dans le budget principal de la commune au 01/01/2017.

AR PREFECTURE

086-218600858-20170401-BT_170401_1107-DE
Regu le 10/04/2017

4- Approbation du compte administratif du Commerce Multiservices :

Le Conseil Municipal de Château-Larcher, sous la présidence de Nathalie JARRY-SARTOU, vote le compte administratif 2016, à **13 voix Pour**, et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	26 881.02
	Réalisé	26 380.95
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	26 881.02
	Réalisé	10 009.00
	RAR	0.00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	66 357.20
	Réalisé	62 848.86
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	66 357.20
	Réalisé	8 437.41
	RAR	0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	-16 371.95
Fonctionnement	-54 411.45
Résultat global	-70 783.40

5- Approbation du compte administratif du Lotissement Le Vieux Noyer :

Le Conseil Municipal de Château-Larcher, sous la présidence de Nathalie JARRY-SARTOU, vote le compte administratif 2016 à **13 voix Pour**, et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	107 410.95
	Réalisé	6 683.78
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	107 410.95
	Réalisé	107 410.95
	RAR	0.00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	105 126.44
	Réalisé	4 847.70
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	105 126.44
	Réalisé	105 126.44
	RAR	0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	100 727.17
Fonctionnement	100 278.74
Résultat global	201 005.91

6- Approbation du compte administratif du Lotissement Les Poulies :

Le Conseil Municipal de Château-Larcher, sous la présidence de Nathalie JARRY-SARTOU, vote le compte administratif 2016 à **13 voix Pour**, et arrête ainsi les comptes :

AR PREFECTURE

086-218600658-20170401-BT_170401_1107-DE
Regu le 10/04/2017

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	6 946.11
	Réalisé	0.00
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	6 946.11
	Réalisé	0.00
	RAR	0.00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	6 946.11
	Réalisé	4 446.11
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	6 946.11
	Réalisé	0.00
	RAR	0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	0.00
Fonctionnement	-4 446.11
Résultat global	-4 446.11

7- Approbation du compte administratif du Moulin Robin :

Le Conseil Municipal de Château-Larcher, sous la présidence de Nathalie JARRY-SARTOU, vote le compte administratif 2016, à **13 Voix Pour**, et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	90 588.66
	Réalisé	90 205.92
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	90 588.66
	Réalisé	3 000.00
	RAR	0.00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	0.00
	Réalisé	0.00
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	0.00
	Réalisé	0.00
	RAR	0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	-87 205.92
Fonctionnement	0.00
Résultat global	-87 205.92

8- Approbation du compte administratif du CCAS :

Considérant que le budget du CCAS a été dissous au 31/12/2016, les résultats ci-dessous seront repris dans le budget principal au 01/01/2017.

AR PREFECTURE

088-218800858-20170401-BT_170401_1107-DE
Reçu le 10/04/2017

Le Conseil Municipal de Château-Larcher, sous la présidence de Nathalie JARRY-SARTOU, vote le compte administratif 2016, à **13 Voix Pour**, et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	0.00
	Réalisé	0.00
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	0.00
	Réalisé	0.00
	RAR	0.00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	2 683.00
	Réalisé	1 029.42
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	2 683.00
	Réalisé	2 683.00
	RAR	0.00

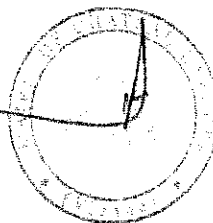
Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	0.00
Fonctionnement	1 653.58
Résultat global	1 653.58

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le 1^{er} avril 2017

Le Maire,
Francis GARGOUIL



AR PREFECTURE

036-2136 00658-20170401-BT_170401_1107-DE
Reçu le 10/04/2017



L'an deux mille dix-sept à dix heures trente, le premier avril, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Etaient présents Mmes et Mrs : Karine BROUSSE-RIVAULT, Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU, Stéphanie LEOBET, Muriel CHARRIER, Marie-Christine VIGNAUD, Renée COURTOIS, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Jean-Luc ROGEON, Alain LABELLE, François TILLET.

Absent(es) excusé(es) : Xavier TALON

Pouvoir(s) : de Xavier TALON à François TILLET

Stéphanie LEOBET a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2017/006 – AFFECTATION DES RESULTATS AU BP 2017

1- AFFECTATION DES RESULTATS – COMMUNE :

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 de la Commune,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	32 040.88
Un excédent reporté de	48 472.62
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	80 513.50
Un déficit d'investissement de	-25 792.66
Un excédent des RAR de	35 800.00
Soit un excédent de financement de	10 007.34

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2016 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2016 : Excédent	80 513.50
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	63 202.72
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	1 495.71

PRECISE que les comptes 002 et 001 tiennent compte de la reprise des résultats du Transport Scolaire et du CCAS, résultats repris au budget principal au 01/01/2017

2- AFFECTATION DES RESULTATS – SALON DE COIFFURE :

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 du Salon de Coiffure,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

AR PREFECTURE

086-218600558-20170401-BT_170401_1109-0E
Reçu le 10/04/2017

Un déficit de fonctionnement de	- 61.14
Un déficit reporté de	1 904.37
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de	- 1 965.51
Un excédent d'investissement de	25 821.09
Un déficit des RAR de	0.00
Soit un excédent de financement de	25 821.09

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2016 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2016 : Déficit	- 1 965.51
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	- 1 965.51
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	25 821.09

3- AFFECTATION DES RESULTATS – LOTISSEMENT LE VIEUX NOYER :

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 du Lotissement le Vieux Noyer

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de	- 4 847.70
Un excédent reporté de	105 126.44
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	100 278.74
Un excédent d'investissement de	100 727.17
Un déficit des RAR de	0.00
Soit un excédent de financement de	100 727.17

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2016 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2016 : Excédent	100 278.74
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	100 278.74
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	100 727.17

4- AFFECTATION DES RESULTATS – LOTISSEMENT LES POULIES :

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 du Lotissement les Poulies

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de	0.00
Un déficit reporté de	- 4 446.11
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de	- 4 446.11
Un déficit d'investissement de	0.00
Un déficit des RAR de	0.00
Soit un besoin de financement de	0.00

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2016 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2016 : Déficit	- 4 446.11
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00

AR PREFECTURE

036-218600658-20170401-BT_170401_1109-DE
Reçu le 10/04/2017

Résultat reporté en fonctionnement (002)	- 4 446.11
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	0.00

5- AFFECTATION DES RESULTATS – COMMERCE MULTISERVICES :

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 du Commerce Multiservices

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de	- 16 711.84
Un déficit reporté de	- 37 699.61
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de	- 54 411.45
Un déficit d'investissement de	- 16 371.95
Un déficit des RAR de	0.00
Soit un besoin de financement de	16 371.95

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2016 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2016 : Déficit	- 54 411.45
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	- 54 411.45
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	- 16 371.95

6- AFFECTATION DES RESULTATS – MOULIN ROBIN :

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 du Moulin Robin

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de	0.00
Un déficit reporté de	0.00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de	0.00
Un déficit d'investissement de	- 87 205.92
Un déficit des RAR de	0.00
Soit un besoin de financement de	87 205.92

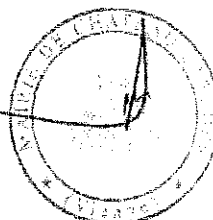
Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2016 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2016 : Déficit	0.00
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0.00
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	- 87 205.92

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le 1^{er} avril 2017

Le Maire,
Francis GARGOUIL



AR. PREFECTURE

086-218800658-20170401-BT_170401_1109-DE
Reçu le 10/04/2017



L'an deux mille dix-sept à dix heures trente, le premier avril, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Etaient présents Mmes et Mrs : Karine BROUSSE-RIVAULT, Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU, Stéphanie LEOBET, Muriel CHARRIER, Marie-Christine VIGNAUD, Renée COURTOIS, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Jean-Luc ROGEON, Alain LABELLE, François TILLET.

Absent(es) excusé(es) : Xavier TALON

Pouvoir(s) : de Xavier TALON à François TILLET

Stéphanie LEOBET a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2017/007 – VOTE DES TAUX COMMUNAUX POUR 2017

Le Conseil Municipal de Château-Larcher,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

VU le produit fiscal attendu,

CONSIDERANT que la commune entend poursuivre son programme d'équipements, il convient d'augmenter la pression fiscale,

VU l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, l'assemblée vote à main levée, à l'unanimité :

► décide d'augmenter les taux d'imposition de 1 % par rapport à 2016, soit les taux suivants pour 2017 :

- Taxe d'habitation = 20.18 %
- Foncier bâti = 13.62 %
- Foncier non bâti = 31.77 %

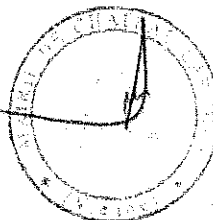
Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

► charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le 1^{er} avril 2017

Le Maire,
Francis GARGOUIL



AR PREFECTURE

086-218600658-20170401-BT_170401_1110-DE
Reçu le 10/04/2017



L'an deux mille dix-sept à dix heures trente, le premier avril, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Etaient présents Mmes et Mrs : Karine BROUSSE-RIVAULT, Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU, Stéphanie LEOBET, Muriel CHARRIER, Marie-Christine VIGNAUD, Renée COURTOIS, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Jean-Luc ROGEON, Alain LABELLE, François TILLET.

Absent(es) excusé(es) : Xavier TALON

Pouvoir(s) : de Xavier TALON à François TILLET

Stéphanie LEOBET a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2017/008 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES POUR 2017

M. RETAILLEAU expose aux membres du Conseil Municipal qu'au titre de l'année 2017, chaque Association a constitué un dossier de demande de subvention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2311-7

Vu l'exposé de M. RETAILLEAU,

Vu les demandes de subvention sollicitées par les associations,

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'allouer les montants suivants à chaque Association :

ASSOCIATIONS	Montant en €	Demande Exceptionnelle En 2017	Observations
ACCA	500.00		
APE	600.00		
CLUB DES ANCIENS	100.00		
CLUB DU SOLEIL	150.00		
ECLA	1 300.00		
ETOILE SPORTIVE	2 500.00		
LES AMIS DU PATRIMOINE	300.00		
OFFICE DU TOURISME	400.00		50 ans de l'OT
THEATRE ARSCENE	1 100.00		
UNC/AFN	100.00		
SOUVENIR FRANÇAIS			
AMICALE DES POMPIERS	50.00	100.00	
GARDON VIVONNOIS	80.00		
PREVENTION ROUTIERE	30.00		
LES FLECHES DE LARCHER	-		
USEP			
ADSEA			
DREAMS KEEPERS	700.00		
AGENCE TOURISTIQUE DE LA	50.00		

VIENNE
Mairie de Château-Larcher

086-218600658-20170401-BT_170401_1112-DE
Regu le 10/04/2017

MARCHE POUR LA VIE	-		
UCC VIVONNE			
PROVISIONS	1040.00	490.00	
TOTAL	9 000.00		

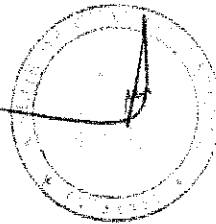
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- **D'accorder** les montants ci-dessus présentés aux associations

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le 1^{er} avril 2017

Le Maire,
Francis GARGOUIL



AR PREFECTURE

086-218600658-20170401-BT_170401_1112-DE
Regu le 10/04/2017



L'an deux mille dix-sept à dix heures trente, le premier avril, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Etaient présents Mmes et Mrs : Karine BROUSSE-RIVAULT, Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU, Stéphanie LEOBET, Muriel CHARRIER, Marie-Christine VIGNAUD, Renée COURTOIS, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Jean-Luc ROGEON, Alain LABELLE, François TILLET.

Absent(es) excusé(es) : Xavier TALON

Pouvoir(s) : de Xavier TALON à François TILLET

Stéphanie LEOBET a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2017/009 – SALON DE COIFFURE : AMORTISSEMENT MATERIEL

Vu l'article L 2321-2, 27° du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants et les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à ce seuil, sont tenus d'amortir. Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le Maire précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises) ;
- la méthode retenue est la méthode linéaire. Toutefois, une commune peut, par délibération, adopter un mode d'amortissement dégressif, variable, ou réel ;
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction M14.

Pour les immobilisations incorporelles, les frais d'études et les frais d'insertion non suivis de réalisation et les frais de recherches et de développement, la durée d'amortissement ne peut excéder 5 ans. Pour les subventions d'équipement versées, la durée d'amortissement ne peut excéder 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, de 15 ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations et de 30 ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructure d'intérêt national ; les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de 5 ans. L'assemblée délibérante peut fixer un seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an.

En conclusion, pour les autres immobilisations, Monsieur le Maire propose les durées d'amortissements suivantes :

Biens	Durées d'amortissement
Logiciel	2 ans

AR PREFECTURE

086-21860058-20170401-BT_170401_1114-DE
Regm le 10/04/2017

Voiture	7 ans
Camion et véhicule industriel	7 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel classique	6 ans
Coffre-fort	20 ans
Installation et appareil de chauffage	10 ans
Appareil de levage, ascenseur	20 ans
Équipement garages et ateliers	10 ans
Équipement des cuisines	10 ans
Équipement sportif	10 ans
Installation de voirie	20 ans
Plantation	15 ans
Autre agencement et aménagement de terrain	15 ans
Bâtiment léger, abris	10 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	15 ans
Bien de faible valeur inférieure à 1 000 €	1 an

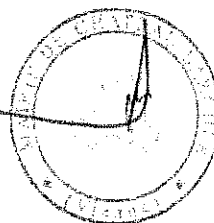
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à main levée, à l'unanimité :

- d'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus
- de charger Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le 1^{er} avril 2017

Le Maire,
Francis GARGOUIL



AR PREFECTURE

086-218600853-20170401-BT_170401_1114-DE
Reçu le 10/04/2017



L'an deux mille dix-sept à dix heures trente, le premier avril, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Etaient présents Mmes et Mrs : Karine BROUSSE-RIVAULT, Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU, Stéphanie LEOBET, Muriel CHARRIER, Marie-Christine VIGNAUD, Renée COURTOIS, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Jean-Luc ROGEON, Alain LABELLE, François TILLET.

Absent(es) excusé(es) : Xavier TALON

Pouvoir(s) : de Xavier TALON à François TILLET

Stéphanie LEOBET a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2017/010 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

1 - Budget primitif du Salon de coiffure :

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif du Salon de Coiffure de l'exercice 2017 à **14 voix pour**, et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	28 899.09
Recettes	28 899.09

Fonctionnement :

Dépenses	9 834.04
Recettes	9 834.04

Pour rappel, total Budget :

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	28 899.09 (dont de RAR)
Recettes :	28 899.09 (dont de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	9 834.04 (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	9 834.04 (dont 0.00 de RAR)

2 - Budget primitif du Moulin ROBIN :

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif du Moulin Robin de l'exercice 2017 à **14 Voix Pour** et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

AR PREFECTURE

086-2186 00858-20170401-BT_170401_1115-DE
Reçu le 10/04/2017

Dépenses	87 205.92
Recettes	87 205.92

Fonctionnement :

Dépenses	0.00
Recettes	0.00

Pour rappel, total Budget :

Investissement	
Dépenses :	87 205.92 (dont de RAR)
Recettes :	87 205.92 (dont de RAR)
Fonctionnement	
Dépenses :	0.00 (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	0.00 (dont 0.00 de RAR)

3 - Budget primitif du Lotissement Les Poulies :

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif du Lotissement Les Poulies de l'exercice 2017 à 14 voix pour, et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	0.00
Recettes	0.00

Fonctionnement :

Dépenses	4 446.11
Recettes	4 446.11

Pour rappel, total Budget :

Investissement	
Dépenses :	0.00 (dont de RAR)
Recettes :	0.00 (dont de RAR)
Fonctionnement	
Dépenses :	4 446.11 (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	4 446.11 (dont 0.00 de RAR)

4 - Budget primitif du Commerce Multiservices :

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif du Commerce Multiservices de l'exercice 2017 à 14 voix pour, et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	25 589.91
Recettes	25 589.91

Fonctionnement :

Dépenses	68 974.91
Recettes	68 974.91

Pour rappel, total Budget :

Investissement	
Dépenses :	25 589.91 (dont de RAR)
Recettes :	25 589.91 (dont de RAR)

AR PREFECTURE

086-2186 00658-20170401-BT_170401_1115-DE
Reçu le 10/04/2017

Fonctionnement	
Dépenses :	68 974.91 (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	68 974.91 (dont 0.00 de RAR)

5 - Budget primitif du Lotissement le Vieux Noyer :

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif du Lotissement Le Vieux Noyer de l'exercice 2017 à **14 voix pour**, et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	100 727.17
Recettes	100 727.17

Fonctionnement :

Dépenses	100 278.74
Recettes	100 278.74

Pour rappel, total Budget :

Investissement	
Dépenses :	100 727.17 (dont de RAR)
Recettes :	100 727.17 (dont de RAR)
Fonctionnement	
Dépenses :	100 278.74 (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	100 278.74 (dont 0.00 de RAR)

6 - Budget primitif Commune :

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de la Commune de l'exercice 2017 à **14 voix pour**, et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	292 150.09
Recettes	256 350.09

Fonctionnement :

Dépenses	702 829.25
Recettes	702 829.25

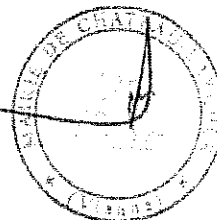
Pour rappel, total Budget :

Investissement	
Dépenses :	320 350.09 (dont 28 200.00 de RAR)
Recettes :	320 350.09 (dont 64 000.00 de RAR)
Fonctionnement	
Dépenses :	702 829.25 (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	702 829.25 (dont 0.00 de RAR)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le 1^{er} avril 2017

Le Maire,
Francis GARGOUIL



AR PREFECTURE

086-2188 00858-20170401-BT_170401_1115-DE
Reçu le 10/04/2017